

# PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion de Conseil du 28 septembre 2023
2. Délibération subventions communales aux associations
3. Délibération décision modificative N°1
4. Délibération achat du Moulin
5. Délibération défense incendie : choix des futures implantations des réserves et autorisation de demande de DETR programme 2024
6. Délibération approuvant le projet de modification de réseau électrique Haute Tension sur la parcelle communale ZN 204
7. Délibération restitution étude petite centralités : choix de trois propositions fournies par le cabinet d'études
8. Informations recensement 2024
9. Questions diverses

## Étaient présents :

COUZI Brunhilde  
CROGUENNEC Jean Pierre  
DELANOS Arnaud  
DUPERRON Christine  
FAUCON Thierry  
LE GUEN Jean Claude  
MIGNOT William  
VERDUN Sylvie

TALEB Claude : absent  
GAILLARD Monique : absente  
LEFEBVRE Eric : absent  
LUST Virginie : absente excusée  
DAMM Jean Marie : absent excusé donne pouvoir à MIGNOT William

Mme ALLAIN, adjointe administrative, assiste à la séance.  
La feuille d'émargement est remplie.  
Le quorum est atteint.  
Mme DUPERRON est désignée secrétaire.

La séance commence à 18h 45.

## **1. Approbation du PV de la réunion de Conseil du 28 septembre 2023**

Aucune observation n'est formulée.

### Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

## **2. Délibération subventions communales aux associations**

William Mignot rappelle que, seules, les associations ayant fourni un bilan financier et un rapport d'activité de l'année, peuvent prétendre au versement de la subvention communale.

Anciens Combattants :	600 euros
Club de l'Amitié :	700 euros
Les Frères de Charité :	700 euros
Bibliothèque :	2556 euros
ASL :	2000 euros
APE Les Pt'its Hauvillais :	1500 euros
Pompiers de Routot :	700 euros
Terres Vivantes :	2000 euros
Croix Rouge :	200 euros
Secours Catholique :	200 euros
Secours Populaire :	200 euros
Resto du Cœur :	200 euros
Association Le Muguet :	70 euros
Ecole des Arts Bg Achard :	120 euros
UNSS Collège Routot :	150 euros
Ecole de Musique :	10 euros
Roumois Nord :	50 euros
MFR Routot :	90 euros
MFR Neufchâtel :	30 euros
Partage Horticulture :	30 euros
Souvenirs Français :	50 euros
JMF :	600 euros
Fondation du Patrimoine :	120 euros (cotisation)

La subvention du Comité des Fêtes de 3.500 euros sera accordée dès le dépôt des documents demandés.

La situation du Club Théâtre sera revue en cours d'année.

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

## **3. Délibération décision modificative N°1**

Le Conseil dans sa séance du 15 juin 2023 a autorisé Mr le Maire à signer la convention concernant l'achat de matériel pédagogique pour la classe de Mme Cherifi.

Une décision modificative doit être prise pour mandater les factures correspondantes.

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

## **4. Délibération achat du Moulin**

Le Conseil a donné son accord pour l'achat du Moulin.

Le montant de la transaction est de 20.000 euros et les frais de notaire sont estimés à 1.750 euros.

Le Conseil doit donner son accord afin que le Maire puisse signer les documents afférents à cet achat.

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

### **5. Délibération défense incendie : choix des futures implantations des réserves et autorisation de demande de DETR programme 2024**

William Mignot rappelle que les subventions au titre de la DETR s'arrêtent fin 2024. Cependant, les subventions accordées restent actives même si les projets correspondants se réalisent en 2025. Mr le Maire propose de définir 7 nouvelles implantations de point de défense incendie dans des secteurs démunis et retenus après étude sur carte des implantations par Thierry Faucon, conseiller délégué eau et William Mignot. Ils ont obtenu sur tous ces secteurs, un accord de riverain pour mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation. Une convention sera signée avec la Mairie après avis de l'entreprise en charge des travaux qui doit s'assurer de la possibilité et de la conformité de l'installation.

Il est proposé : une bâche souple rue du Mt Gignard, une citerne enterrée, rue du Moulin de Pierre, une citerne enterrée impasse des Rousselins, une bâche souple route de la Forêt, une bâche souple rue des Janviers, une bâche souple rue Bénard, une citerne enterrée rue du Bosc Lambert. Toutes ces installations on une contenance de 30 m3.

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

### **6. Délibération approuvant le projet de modification de réseau électrique Haute Tension sur la parcelle communale ZN 204**

Enedis informe la Municipalité de la modification du réseau Haute Tension sur le secteur de la Couture. Il est prévu des modifications d'ouvrage aérien, ainsi qu'un enfouissement de lignes. La parcelle communale ZN 204 est concernée par ces travaux et le Conseil Municipal doit donner son accord.

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

### **7. Délibération restitution étude petite centralités : choix de trois propositions fournies par le cabinet d'études**

Le cabinet d'études, après consultation du public, a restitué ses travaux et fait 10 propositions d'aménagement du centre bourg. L'étape suivante est de choisir 3 propositions. Après débat, il est retenu : l'aménagement de la place de l'Eglise, l'aménagement des entrées Est du Village, l'aménagement de la polarité Ecole / Salle des Fêtes / Mairie.

Ces propositions feront l'objet d'études détaillées (plans, financement) par le cabinet d'études qui seront présentées aux élus, à la COM COM, au département, à l'EPFN (établissement portage financier normand).

Il est procédé au vote

Contre : 0  
Abst : 0  
Pour : 9 (dont 1 pouvoir)

## **8. Informations recensement 2024**

Christine Duperron, en charge de l'organisation du recensement 2024 pour la Commune donne quelques informations. 3 agents recenseurs sont à recruter. Une rémunération est prévue.

Une mise à jour des habitations est à effectuer principalement avec les nouvelles résidences.

Les 3 agents recenseurs se verront attribuer un secteur défini après découpage géographique de la Commune.

Des formations sont prévues en janvier 2024.

## **12. Questions diverses**

### . Ancien bar

La Municipalité est toujours en attente des décisions de justice concernant une saisie prévue selon l'huissier en charge du dossier.

### . Débat d'orientation budgétaire

Comme tous les ans, les élus sont invités à communiquer leurs attentes en terme d'équipements, projets, afin de permettre l'élaboration du budget primitif. Une réunion d'élus est prévue le 18 janvier 2024 en vue de débattre sur les propositions présentées.

### . Bons d'achat

Le CCAS ne distribuera pas de colis de Noël cette année. Il est prévu en remplacement des bons d'achats remis aux Hauvillais de 68 ans et plus. Ces bons d'achat d'une valeur de 15 euros seront à utiliser, un dans notre Epicerie, l'autre chez notre boulanger.

### . Une naissance, un arbre

La Commune poursuit pour la 3ème année consécutive cette action consistant à planter un arbre au nom des enfants nés dans l'année. Jean Pierre Croguennec propose de les planter sur la RD 90 dans le cadre du chantier d'aménagement. William Mignot pense que c'est une bonne idée mais compliquée à mettre en œuvre en terme de délais. La réunion des parents et des enfants est prévue le 13 janvier 2024.

### . Rue Adam

Jean Claude Le Guen pense que le nettoyage de caniveaux par la COM COM devrait être réalisé rapidement.

Selon l'étude réalisée, on n'est pas en présence d'un risque marnière. La COM COM prend contact avec les entreprises pour faire réaliser les travaux de réfection de la rue.

*Cette séance du Conseil Municipal s'achève à 20H30.*